



Demande d'Engagement

Concours d'obéissance



Club organisateur :	CLUB CYNOPHILE TEYRAN
Date du concours :	30 avril et 1^{er} mai 2022
Jugé par :	Mr Daniel AEBISCHER

Collez
votre étiquette
ICI

Date de clôture des engagements : 15/04/2022

Nom et affixe du chien :			
Race (ou type) :			
Numéro de Carnet de Travail :			
Nom et prénom du Conducteur :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
☎ :		Mail :	@
Club :		Territoriale :	

Engagement : **CSAU (20€)** **Brevet (17€)** **CSAU + Brevet (27€)**
 Classe 1 (17€) **Classe 2 (17€)** **Classe 3 (17€)**

Restauration : _____ repas X 15€ = _____ euros

Règlement total : _____ euros (par chèque à l'ordre du Club Cynophile Teyran)

A JOINDRE A VOTRE ENGAGEMENT :

- 1 étiquette collée sur l'inscription (non obligatoire CSAU).
- Le règlement par chèque de l'engagement.
- Pour les CSAU, (LOF et non LOF) joindre obligatoirement la photocopie de la carte d'identification entière. Et pour les LOF, joindre la photocopie du certificat de naissance ou pédigrée.
- La photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^{ème} catégorie.
- L'autorisation parentale pour les mineurs.
- Dans tous les cas, le carnet de vaccination devra être présent le jour du concours.

A retourner à :

Mr Jean-Marie CARPENTIER
18 Place des Chênes Verts
34820 TEYRAN

Contact :

Mr Laurent ENGLER
president@clubcynophile-teyran.fr
06.58.79.11.97

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'exonère spécialement et entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

1. Les propriétaires de chiens de catégorie II s'engagent à respecter les dispositions des Lois n° 99-5 du 6 janvier 1999 et n° 2008-582 du 20 juin 2008.
2. Les chiens essorillés, nés après le 28 août 2008, ne peuvent plus participer aux concours d'utilisation.

Signature du Président et Cachet du Club :

Signature du Conducteur :